

itinéraires **Sud**

le journal de SUD Éducation Ain Rhône Loire
bimestriel n nouvelle série n n° 25 n septembre-octobre 2002

À chaque rentrée scolaire, le sort des non-titulaires se joue dans les dossiers de l'administration. Recrutés par petites annonces, des centaines de contractuels et de vacataires se retrouvent du jour au lendemain devant une classe, sans aucune formation, sans parfois avoir la moindre idée du programme qu'ils vont devoir enseigner. Les « classes difficiles », les changements d'établissement, le travail sur deux voire trois établissements, l'attente du lendemain incertain, les salaires suffisant à peine à vivre sont leur quotidien. Ces non-titulaires sont à la merci d'un rapport qui jugera de leur « mérite » dans l'acceptation des contraintes du service, qui jugera de leurs dispositions psychologiques... et qui évaluera leur performance. Ils restent sous la menace permanente d'un non-renouvellement de contrat, voire d'un licenciement : on ne plaisante pas avec « *la qualité des enseignements* » : de qui se moque-t-on ? Nous dénonçons cette logique libérale en œuvre à l'école : l'école n'est pas une entreprise ! Cette politique mise en œuvre en Europe par les gouvernements de droite comme de gauche nie les exigences de la vie ; elle ne reconnaît que celles du capital. Pourtant, dans un bel élan unanime, lors du sommet de Nice la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a été adoptée : Art 1 : la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée. Art 15-1 : toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie. Art 20 : toutes les personnes sont égales en droit... « *mais rien n'interdit aux états membres de diminuer le niveau de protection sociale un moment atteint sur leur territoire* » (Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, professeure à Paris II, Directrice du Centre de Droit Européen). Autant dire que la revendication de **titularisation sans condition de tous les personnels précaires** reste au cœur de notre combat pour des droits économiques et sociaux qui constituent pour nos libéraux une menace pour la flexibilité du marché du travail.

Édito

la précarité tue !

Georges Mucha a exercé les fonctions de Maître Auxiliaire en Génie Mécanique-Productique depuis 1991 dans divers LP de l'académie de Clermont Ferrand. Jusqu'en 2000, il donne visiblement satisfaction, puisqu'il est réemployé année après année, et les rapports établis par l'inspection et par ses chefs d'établissement successifs ne comportent aucun reproche sérieux. En février 2000, son chef d'établissement d'alors

(à Clermont-Ferrand) mentionne dans son rapport « enseignant investi. C'est très bien » et lui attribue la note de 18/20. En mai-juin de la même année, le même chef d'établissement envoie au rectorat un rapport dénonçant son incompétence et son attitude, et demandant qu'il soit mis fin à ses fonctions (ce qui, pour un MA, équivalait à un licenciement) ! Parallèlement, Georges fait l'objet de deux inspections le même mois, en mai

2000, par le même inspecteur, toutes deux défavorables; sa note pédagogique est brutalement abaissée de 11 à 6/20.

Que s'est-il passé entre temps ? Deux choses : d'une part, le mouvement de grève des lycées professionnels contre la « charte Allègre », auquel Georges a pris une part active en tant que militant syndical ; d'autre part, disons, pour être succinct, des « problèmes de relations interindividuelles » en-

tre Georges et sa hiérarchie. Cependant, devant la faiblesse du dossier, et après interventions syndicales, Georges n'est pas licencié mais est changé d'établissement (à Thiers en 2000-2001, puis à Sainte-Florine, c'est-à-dire dans un autre département, en 2001-2002). Mais depuis ce moment, l'acharnement a commencé : aucune aide pédagogique l'année suivante (2000/2001), malgré les demandes de Georges ; en revanche, nouvelle visite d'un inspecteur dès septembre 2001, toujours avec le même inspecteur ; rapports mitigés des chefs d'établissements (qui maintiennent cependant la note de 18/20, y compris en mars 2002 !). Georges, vivant mal cette situation et connaissant en outre des problèmes personnels, entre en dépression et est hospitalisé à sa demande au printemps 2002 (mais, soucieux de garder le contact avec les élèves, il refuse un congé de longue durée). C'est alors qu'il est informé en juin 2002 qu'il va être mis fin définitivement à ses fonctions. Retardée par plusieurs interventions syndicales, sa lettre de licenciement lui parvient en juillet 2002.

Outre le caractère inacceptable en soi d'un licenciement après 11 ans de services, le dossier

témoigne aussi de multiples anomalies : comment un même enseignant peut-il être réemployé et bien noté pendant 10 ans et être estimé totalement et définitivement inapte à l'enseignement trois mois plus tard ? comment peut-on à la fois attribuer une note administrative de 18/20 et justifier un licenciement ? pourquoi en 2000-2001 (après la 1ère demande de licenciement) Georges n'a-t-il pu bénéficier, malgré ses demandes, ni d'un tuteur pédagogique ni de visites-conseils ? comment le rectorat peut-il dans le même temps juger Georges inapte au point de vouloir le licencier, et lui proposer, comme il l'a fait en septembre 2001, d'assurer un remplacement dans des classes de BTS (post-bac) ? enfin, même en admettant que l'état de santé de Georges, dû pour partie à l'acharnement dont il a été victime, ait momentanément (en 2002) altéré ses capacités à enseigner, la solution est-elle un licenciement ou une aide (médicale et administrative) ? On pourrait ajouter que la « notification de fin de fonction » de juillet 2002 mentionne qu'« aucune amélioration n'a été constatée », alors même qu'étant en congé de maladie, Georges n'a pu être réinspecté en fin

d'année.

Ces inconséquences, et les nombreuses zones d'ombre de ce dossier très particulier, où des considérations syndicales et personnelles semblent être intervenues au détriment d'une appréciation strictement professionnelle, rendaient inacceptable le licenciement de Georges, qui se retrouvait sans emploi à 42 ans, définitivement exclu de l'Éducation nationale après 11 ans de services. Un comité de soutien s'était mis en place pour obtenir sa réintégration. Mais vendredi 4 octobre 2002, Georges a mis fin à ses jours ne supportant plus la situation dans laquelle il se trouvait.

Nous ne pouvons que crier notre tristesse et notre colère face à cette mort injuste. La situation faite aux non titulaires de l'Éducation nationale peut amener à ce genre de situation et c'est intolérable.

Nous dénonçons l'acharnement dont il a été victime et les responsabilités de l'administration tant au niveau local que rectoral. Plus jamais ça !

Fédération des syndicats SUD Éducation

17 octobre : et après ?

n Suppression de 5600 postes de MI-SE et, à terme, disparition de leur statut (cf. p. 6-7).

n Suppression de plusieurs dizaines de milliers d'emplois CES et d'Aides-Éducateurs (cf. p. 6-7).

n Aucune création de postes d'enseignants dans le second degré, en revanche :

n Augmentation du recours à des emplois précaires (contractuels et vacataires), que l'on jette lorsqu'on a fini de les pressurer (cf. p. 1-3)

n Augmentation de la charge de travail de tous, à commencer par les CPE et les ATOSS.

La brutalité des choix budgétaires de l'actuel gouvernement en matière d'éducation révèle clairement ses choix politiques. Il s'agit, tout à la fois, de sacrifier le droit à l'éducation au nom d'une politique sécuritaire et répressive, et d'engager la privatisation progressive du service public d'éducation sous le couvert d'une politique de décentralisation (cf. p. 5-6).

C'est contre l'ensemble de cette politique, déjà

bien entamée par le précédent gouvernement, que SUD Éducation s'est mobilisé pour assurer le succès de cette journée du 17 octobre. Mais soyons clairs :

Nous connaissons les limites de ces journées d'actions ritualisées (une à l'automne, une autre en hiver et une dernière au printemps...) qui ne s'engagent sur aucune revendication précise, qui ne s'inscrivent dans aucune pers-

LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE...



pective d'action, qui ne permettent pas aux personnels de maîtriser leur combat.

Cette journée restera comme beaucoup d'autres sans lendemain, si nous nous contentons d'attendre la prochaine initiative syndicale, même « unitaire » — question à 10 balles : SUD Educ sera-t-il convié à la prochaine « unitaire » ? Au sein de chaque établissement, les personnels doivent se réunir en Assemblées Générales pour définir leurs revendications ainsi que les modalités d'action nécessaires pour en obtenir la satisfaction.

Nous savons que nous ne mènerons pas une lutte efficace contre la casse du service public et pour la défense de nos retraites en collectionnant simplement des grèves catégorielles ou sectorielles : le 3 octobre pour EDF/GDF, le 17 pour l'Éducation nationale, le 26 novembre pour la SNCF... C'est **tous ensemble** que nous devons construire le rapport de forces nécessaire en assurant la mobilisation **solidaire** et **unitaire** de tous les salariés des services publics.

AG

Lettre ouverte de SUD Éducation Clermont-Ferrand au Ministre de l'ÉN et au Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

Georges Mucha, maître-auxiliaire en Génie mécanique-Productique, s'est donné la mort le 4 octobre 2002, un mois après que la mesure de licenciement de l'Éducation nationale prise à son encontre est devenue effective.

Certes, Monsieur le Ministre, puisque vous ne savez pas à 1000 ou 2000 près -c'est votre ministre délégué qui l'a affirmé-, combien vous employez de personnels, nous imaginons bien que l'obscur maître auxiliaire qui disparaît ne bouleversera pas vos statistiques. Mais pour nous, Georges demeurera le symbole de tous ceux et celles qui sont broyés par la société libérale que vous représentez au plus haut niveau.

Georges avait eu une vie souvent difficile, et il avait réussi à surmonter tous les drames personnels et affectifs qui ont émaillé son existence. Depuis deux ans, date de la première demande de licenciement, il avait voulu garder l'espoir. Celui-ci s'est amenuisé avec chaque aide que Georges n'a pas reçue, avec chaque rapport ignorant ses efforts et niant son goût de l'enseignement.

Depuis son licenciement, Georges n'avait plus aucun revenu : les allocations de perte d'emploi n'arrivent que plusieurs mois plus tard. Comme il est bien difficile, avec un salaire de maître-auxiliaire, d'avoir des économies, Georges connaissait l'humiliation quotidienne de survivre avec l'argent de ses amis. Sans doute ne le saviez-vous pas : cela n'entre pas dans vos hautes attributions.

Georges était fragile. Sans doute allez-vous tirer argument de cette fragilité même pour justifier a posteriori son licenciement, puisque dans la société que vous représentez, il n'y a pas de place pour les hommes fragiles.

Le monde que nous défendons est un monde où on est solidaire des hommes fragiles. Le vôtre est un monde où on les licencie.

Mais venons-en à ce licenciement, précisément. Georges avait des « lacunes pédagogiques », dites vous. C'est du moins ce qu'affirme un de vos Inspecteurs, qui l'a visité deux fois une heure, dans le même mois, en mai 2000. Souffrez que nous doutions de la gravité de ces lacunes, quand nous voyons que les services

rectoraux lui proposent en septembre 2001 d'effectuer un remplacement dans des classes post-bac.

Admettons même que Georges ait eu des lacunes. Vous avez la responsabilité, dites-vous, du bon fonctionnement du service public. Pourquoi lui avoir refusé au cours de l'année 2000-2001 l'aide pédagogique qu'il a réclamée avec insistance ? Aucun tuteur n'a été désigné, aucun inspecteur n'est venu lui prodiguer ses conseils.

Vous avez la responsabilité, dites-vous encore, de la qualité des enseignements qui sont dispensés. Est-ce la même responsabilité que vous exercez quand vous recrutez par petites annonces ces centaines de contractuels et de vacataires qui se retrouvent du jour au lendemain devant une classe sans aucune formation, sans parfois avoir la moindre idée du programme qu'ils vont devoir enseigner ?

Vous n'êtes pas comptables, dites vous, de la politique de la nation. Vous n'êtes que ministre, et vous Monsieur le Recteur vous n'êtes que fonctionnaire d'exécution. Certes, le bourreau n'est pas comptable de la mort de celui qu'il exécute.

Monsieur Mucha n'était pas fait pour l'enseignement, affirmez-vous doctement. Si c'était exact, outre qu'on comprendrait mal que vous l'ayez réemployé depuis onze ans, on comprendrait mal ces rapports qui écrivent qu'il « *a encadré les classes technologiques avec efficacité* » (rapport de 1995), « *Il est très soucieux de faire réussir ses élèves* ». (rapport de 1995), il « *s'implique beaucoup dans la vie du lycée et est très proche de ses élèves* » (1994), « *Enseignant investi. C'est très bien* » (février 2000).

Vous avez employé Georges pendant onze ans. Les « *classes difficiles* », que mentionne le rapport de 1994, il les a eues. Les changements d'établissement, l'attente du lendemain incertain, les salaires suffisant à peine à vivre, il a connu tout cela. Et vous estimiez alors ses compétences suffisantes pour enseigner.

Pourquoi est-il devenu soudain inapte au point d'être radié définitivement de l'Éducation nationale ?

Il est arrivé dans l'académie de Clermont. En février de cette année-là, il était encore gratifié d'un « *enseignant investi. C'est très bien* » par son chef d'établissement. Il a pris part à des grèves. Il a déplu à son chef d'établissement. En mai, celui-ci a écrit que Georges « *ne semble pas en accord avec la politique générale de l'établissement* ». Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites. Georges était devenu gênant. Deux inspections ce même mois de mai, deux rapports défavorables ont scellé son sort. Définitivement.

Il lui a fallu affronter, outre des problèmes personnels, la menace permanente de voir mettre fin à ses fonctions, la pression exercée par les inspections répétées, le changement d'établissement imposé chaque année, la surveillance dont il faisait l'objet de la part de sa hiérarchie, la rumeur qui le précédait désormais dans chaque lycée où il arrivait. Au lieu de céder à la dépression, Georges a choisi là aussi de faire face, et a été hospitalisé à sa demande au printemps 2002. A sa sortie, en bonne voie de guérison, il a souhaité retrouver ses élèves, reprendre ses fonctions. Il a alors appris qu'il allait être licencié.

Si Georges avait été titulaire, il n'aurait pas été licencié. Mais Georges était un auxiliaire, il représentait ce dont le pouvoir libéral a précisément besoin, et qu'il développe sans cesse et délibérément : des individus qu'on prend, qu'on utilise quand on en a besoin, et qu'un rapport suffit à jeter ensuite. C'est cela la politique libérale. C'est pour cela qu'à travers Georges, c'est tous les précaires que nous défendons, et que nous continuerons à défendre.

Oh bien sûr vous n'avez jamais voulu la mort de Georges. Vous ne le connaissiez même pas. Vous avez simplement « pris vos responsabilités ». Soyez assurés que nous continuerons à prendre les nôtres en défendant tous ceux qui sont victimes de la précarité, de la répression, des licenciements, en luttant avec eux.

Pour nous, Georges sera le visage que nous porterons lorsque nous continuerons à nous battre aux côtés de tous ceux que chefs d'établissements et inspecteurs jugent, que le système trie, que le libéralisme broie.

LES DANGERS DE LA DÉCENTRALISATION

Au nom d'une gestion plus proche du terrain, le gouvernement Raffarin parle d'une régionalisation-décentralisation de bon aloi qui permettrait une gestion plus proche du terrain.

LES PROGRAMMES SCOLAIRES

À première vue cela ne changera rien, nous rassure-t-on car nous resterons dans un cadre défini par l'État pour toute la France. Soit ! Mais tant du côté des inégalités des moyens que de la pression patronale, entre autre sur l'enseignement professionnel, on ne peut qu'être sceptique. En effet, un des objectifs avoués est de mieux faire coller la formation aux besoins des patronats locaux. La notion de bassin de formation fait d'ailleurs écho à celle de bassin d'emplois. D'autre part, le patronat européen ne cache pas son désir de peser toujours plus sur les contenus de formation. Rappelons que la notion d'« Europe des Régions » est souvent

RÉGIONALISATION :

employée par les tenants du libéralisme, de droite comme de gauche.

LES PERSONNELS

On nous dit que le recrutement des enseignants restera national tout comme leur rémunération. Là encore il ne faut pas être naïf. Cet été, plusieurs politiques de droite ont expliqué que les ATOSS seraient les premiers à passer sous le régime de la Fonction Publique territoriale, mais que le tour des enseignants viendrait plus tard. Il semble bien que la droite va employer (sur plusieurs années) la même tactique que la gauche plurielle. Cette dernière avait lancé l'ARTT chez les ATOSS puis chez les CPE comme autant de ballons d'essai, tout en avançant masquée chez les enseignants (cf. la multiplication des heures de concertation basées sur le bénévolat des collègues soucieux de lutter contre l'échec scolaire).

La suppression de 5600 postes de MI-SE (surveillants) et du dispositif emploi jeune sera sûrement complétée par une incitation en direction des mairies (pour les écoles), des conseils généraux (pour les collèges) et des conseils régionaux (pour les lycées) à embaucher du personnel ne relevant plus de l'Éducation nationale. La note ministérielle du 27 septembre adressée à tous les chefs d'établissement, confirme d'ailleurs nos inquiétudes, car elle envisage de remplacer 25000 MI-SE et Aides éducateurs par 11000 « assistants de vie », jeunes retraités ou mères de famille.

Si on y ajoute les ATOSS qui seraient basculés dans la Fonction Publique territoriale, cela prépare le passage des enseignants. Bien sûr cette politique se ferait sur plusieurs années ; aujourd'hui, l'enjeu pour le gouvernement est d'enclencher un processus.

Mais dans quelques années, les professeurs des écoles pourraient avoir le maire de la commune où ils exercent comme patron (tout en étant contrôlés par un directeur-chef d'établissement, un Inspecteur de

l'Éducation Nationale pour la pédagogie) ; les profs de collège se retrouveraient avec un patron local (chef d'établissement), un patron départemental (président du conseil général), sans oublier un IPR pour la pédagogie.

Pour les ATOSS, rien n'empêchera certaines collectivités territoriales d'externaliser certains services vers le privé : nettoyage, restauration. Cela existe déjà dans les écoles de l'agglomération lyonnaise où la restauration est transférée à des marchands de malbouffe, et dans la région parisienne où le nettoyage des écoles est confié aux négriers du nettoyage. On peut trouver d'autres exemples sur certaines universités.

LA CARTE SCOLAIRE

La régionalisation présente de nombreux risques. Le premier est d'accroître les inégalités entre les établissements scolaires. Aujourd'hui déjà, cette inégalité existe. On a vu ce que donnait le transfert de la gestion des lycées à la région : inégalité de traitement entre les établissements lyonnais et de banlieue et augmentation de la corruption liée à l'attribution des marchés (cf. Île-de-France). Toutes les communes, tous les départements, toutes les régions n'ont pas les mêmes ressources. Ces dernières années, la lutte des collègues du 93 a mis en avant que ce département était moins bien loti que le reste de la France ; idem pour les mouvements 1er degré dans le Gard, l'Hérault, la Loire Atlantique ou ici, la lutte pour les 250 postes d'instits manquants dans le Rhône.

Tout le monde sait que les académies ne disposent pas des mêmes moyens pour mener une politique en Zone d'Éducation Prioritaire ; d'une commune à l'autre, les écoles n'ont pas les mêmes moyens financiers. Augmenter la part de gestion locale sans mener une politique nationale de réduction des inégalités, c'est augmenter les inégalités entre les établissements scolaires.

Mais le pire n'est peut-être pas là : Xavier Darcos déclarait il y a quelques semaines que les élus politiques étaient les plus aptes à savoir où il fallait ouvrir ou fermer des classes ! Si le fonctionnement actuel est loin d'être satisfaisant, donner ce pouvoir aux élus est très grave. Rien



ALERTE !

n'empêchera un élu de gérer en fonction des locaux disponibles — quitte à ramasser et déplacer des populations scolaires : c'est déjà le cas pour l'accueil de certains enfants de maternelle. Sans parler d'éventuels règlements de compte vis-à-vis de quartiers qui votent mal, ou d'équipes de personnels qui la ramènent trop sur les problèmes de locaux scolaires.

Par ailleurs, quelles seraient les règles départementales ou académiques de répartition des moyens ?

Là encore, il ne s'agit de mythifier l'existant où l'intervention de certains élus pèse parfois lourd dans certaines attributions de postes. Mais les Rectorats et les Inspections d'Académie ont les moyens réglementaires de résister si elles en ont le courage.

POURQUOI UNE TELLE POLITIQUE ?

Le choix idéologique d'une baisse des impôts qui profite aux classes dominante et moyenne a un coût. La manœuvre consiste à transférer vers les collectivités locales le maximum de charges, avec sans doute l'idée à terme de ne laisser à l'État que ses fonctions régaliennes (police, armée, justice...).

Fractionner en de multiples morceaux l'Éducation nationale (aujourd'hui le plus gros employeur français), à la fois pour répondre aux demandes du patronat et des notables de la « France d'en bas » ; casser toute idée d'unité des personnels de l'Éducation en multipliant les patrons (maires, président du conseil gé-



ral, président du conseil régional, patrons d'entreprises privées...) et les corps intermédiaires — à quand le retour du rapport Pair qui envisageait la création d'un statut de chef d'établissement dans le 1er degré ? —, c'est pour le gouvernement quel qu'il soit diminuer les risques d'une résistance frontale des salariés.

QUELLE RIPOSTE SYNDICALE ?

Rappeler que la lutte contre les inégalités ne peut être menée que par une redistribution nationale des moyens en direction des établissements situés dans les quartiers populaires. Cette redistribution doit permettre une gratuité totale de la scolarité et un abaissement massif des effectifs dans les classes. Cette optique s'oppose totalement à une baisse des impôts sur le revenu. Baisse démagogique qui va se traduire par une hausse des impôts locaux et indirects souvent plus inégalitaires. Bien sûr une réforme fiscale plus favorable aux classes populaires reste à gagner. La gestion décentralisée ne doit pas être un nouveau terrain de pouvoir des politiciens de tout poil, mais doit devenir à terme la gestion coopérative des personnels, des parents d'élèves et des élèves — les moyens étant attribués aux établissements selon des règles communes, et non en fonction du désir des élus et du patronat, ni même être subordonnés à la rédaction de projets, aussi sympathiques et bien rédigés soient-ils !

Mener cette bataille ne sera pas simple. Une grève de 24 heures de temps en temps pour canaliser les mécontents ne suffira pas. Il y a urgence à mener le débat dans des Assemblées Générales unitaires des personnels afin que chacun(e) saisisse l'ampleur de l'attaque.

AG, avec un gros merci à SUD Educ Créteil

HIS 1er degré SUD Éducation ARL

La 1ère demi-journée d'informations syndicales organisée par SUD Educ pour l'année 2002-2003 aura lieu le vendredi 8 novembre à 13 h 45, à la Bourse du Travail de Lyon.

n Débat sur l'état de l'école : si nous partageons les inquiétudes des syndicats traditionnels au sujet des restrictions budgétaires, ce mot d'ordre nous semble insuffisant : décentralisation, réformes libérales, avenir des aides-éducateurs, tous ces sujets sont aussi préoccupants. La précarité continue de s'accroître dans l'Éducation nationale, et la question du droit à l'éducation pour tous se pose de manière urgente.

Dans ces conditions, après les grèves du 6 septembre et du 17 octobre, quelles perspectives d'action contre les projets de Raffarin-Ferry ?

n Au quotidien dans nos écoles : remplacements, état sinistré de l'AIS, prise en charge des enfants, sponsoring-subventions-évaluations... satisfaction ? Quelles actions menées ?

n Le service public et la mondialisation libérale. Le Forum Social Européen de Florence. Existe-t-il une alternative dans le secteur de l'éducation en Europe ?

n Et toutes les autres questions souhaitées par les présents.

vendredi 8/11/02
à partir de 13 h 45
Bourse du Travail de Lyon
Lyon 3ème, métro Pl. Guichard

Rappel technique : les demi-journées d'information syndicale sont un droit pour tous les enseignants et aides-éducateurs, syndiqués ou non. Chacun peut participer à deux réunions de son choix dans l'année scolaire.

L'Académie est informée par nos soins de la tenue des réunions, il n'y a pas à demander d'autorisation d'absence.

Informez les familles de vos élèves qu'ils n'auront pas classe cet après-midi là... et prévenez éventuellement vos collègues attachés à travailler en toute circonstance !

MI-SE, Aides-Éducateurs : chronique

Depuis 1997, les salariés de la vie scolaire subissent une dégradation constante de leurs conditions de travail. Si les CPE sont aujourd'hui directement menacés, aussi bien par l'ARTT que par la décentralisation, les surveillants (MI-SE et Emplois Jeunes) ont été parmi les premiers touchés par les réformes visant à casser les acquis sociaux.

REFUSONS LE LICENCIEMENT DES EMPLOIS JEUNES

C'est en 1997 que le précédent gouvernement choisit de créer un nouveau « statut » de travailleurs précaires. L'État se permet de déroger de façon scandaleuse au Code du travail. Avant cette date, un salarié de statut privé ne pouvait se voir imposer un Contrat à Durée Déterminée de plus de 18 mois. Or le contrat Emploi Jeune est un CCD d'un an renouvelable 4 fois !



À l'époque, les autorités de l'État avaient fait entendre que ce contrat donnerait accès à des formations de qualité et à des procédures facilitant la titularisation par concours. Nous avons vu ce qu'il en était. Au mois de juin 2003, 20000 Emplois Jeunes vont être licenciés dans la seule Éducation nationale, sans aucune indemnité. Non seulement ils auront reçu des formations au rabais, mais cette expérience va être pénalisante pour leur projet professionnel à venir.

Pendant 5 ans, ces jeunes salariés ont pratiquement tous été affectés à des fonctions de

surveillance, ce qui était soi-disant interdit par la loi. Alors que les besoins en surveillance se sont développés rapidement dans les établissements, ils n'ont pu être assurés que par la création de ce personnel précaire dont on se débarrasse aujourd'hui pour créer un personnel encore plus précaire.

Si l'on tient compte de tous les types de personnels affectés à des tâches de surveillance (EJ et CES/CEC), on constate que les Maîtres d'Internat - Surveillants d'Externat (MI-SE) se sont retrouvés minoritaires dans leur profession dès 1998. Cette marginalisation du statut officiel, calqué sur le statut de fonctionnaire, rend aujourd'hui possible la remise en cause pure et simple de cet acquis social. Les syndicats institutionnels (FSU, FEN, SGEN...) qui ont accepté la création du sous-statut d'Emploi Jeune portent donc une lourde responsabilité. En acceptant que la profession soit scindée en deux puis en trois, ils ont fragilisé l'ensemble des travailleurs et ont ouvert la porte à la casse du statut de MI-SE.

DÈS 1998, LES PREMIÈRES ATTAQUES CONTRE LES MI-SE

Dès 1998, le Ministère tentait donc de remettre en cause le statut des MI-SE. Sa réforme était d'une logique implacable. Puisque les Emplois Jeunes nouvellement recrutés remplaçaient ou complétaient les fonctions de leurs collègues MI-SE, ces derniers pouvaient désormais être affectés à des tâches de remplacement d'enseignants. Le Ministère annonça donc que la priorité du recrutement serait dorénavant accordée aux étudiants qui se destinaient à l'enseignement et inscrits en licence. C'est-à-dire ceux qui étaient les plus à même de remplacer un enseignant. Les critères sociaux de recrutement étaient ainsi ouvertement mis de côté. Afin de disposer d'un maximum de jeunes « remplaçants » disposant d'un maximum de temps, le Ministère remit aussi en cause les temps complets et multiplia les demi-services.

La réponse des MI-SE fut impressionnante et les grèves de novembre 1998 furent suivies de 75 %. Mais très rapidement, le syndicat majoritaire (en 4 lettres) abandonna la lutte, les MI-SE devant alors s'organiser autour d'une coor-

dination appuyée par seulement quelques syndicats (SUD Éducation et CNT). Cette mobilisation freina partiellement la réforme ministérielle mais le clou était enfoncé et le statut définitivement fragilisé.

LICENCIEMENTS MASSIFS ET EXTRÊME PRÉCARITÉ

Le licenciement des 20000 Emplois Jeunes embauchés entre 1997 et 1998 a été reporté à juin 2003. L'objectif officiel est de ne pas désorganiser les services. Ne serait-ce pas plutôt que le gouvernement craint une mobilisation collective en pleine année scolaire ? Car il est évident que nous nous opposerons au plus grand « plan social » qu'ait jamais connu la France.

Par contre, le gouvernement profite de ce licenciement massif pour lancer une réforme et un nivellement par le bas du personnel prochainement embauché. MI-SE et Emplois Jeunes disparaîtront pour laisser la place aux « assistants d'éducation ». 11000 seront recrutés dès la prochaine rentrée (cf. note ministérielle du 27 septembre 2002, reproduite au dos de la plate-forme jointe des MI-SE et AE du Rhône). Nous ne polémiquerons pas contre les arguments du Ministère tant ceux ci apparaissent ridicules. Nous nous arrêterons seulement aux enjeux et aux conséquences de cette note ministérielle.

Celle-ci indique clairement que la suppression de 5600 postes à la prochaine rentrée se fait en convergence avec la création du nouveau contrat « Assistant d'Éducation ». L'objectif est donc bel et bien de substituer progressivement le nouveau contrat au statut de MI-SE. La note ministérielle n'apporte aucune garantie quant au maintien dans l'emploi des MI-SE stagiaires ou intérimaires. De toute manière, la suppression de plus de 10 % des postes va évidemment bloquer les mutations et imposer des réorganisations. Les Emplois Jeunes sont encore plus directement visés car leur transformation en Assistants d'Éducation n'est même pas envisagée.

Il restera bien des étudiants parmi les heureux élus. Mais les 11000 Assistants d'Éducation seront surtout des « jeunes retraités et des mères

d'une liquidation annoncée

au foyer ». Ceci en dit long sur la volonté du gouvernement de retarder l'âge du départ à la retraite en faisant travailler ces « jeunes retraités ». Il y a encore quelques années, toutes les réformes visaient à remplacer les personnels âgés par leurs enfants recrutés avec des contrats précaires (intérimaires, CDD, stagiaires, EJ). Aujourd'hui, c'est l'inverse ! Ce qui a pour effet de mettre encore plus en concurrence les générations sur le « marché de l'emploi ». Toute la dimension sociale du statut de MI-SE est rayée d'un coup de plume. Finie l'époque où des jeunes issus des classes populaires pouvaient se financer leurs études par une rémunération correcte en tant que MI-SE. L'étudiant n'aura plus le choix que d'occuper un boulot précaire ou de contracter un prêt, comme c'est par exemple le cas aux ÉUA.

VERS LA CASSE DE TOUS LES STATUTS

Cette réforme sert aussi d'expérimentation pour la gestion du personnel de l'Éducation nationale. Car l'objectif est bien de démanteler les statuts nationaux des personnels. C'est tout

d'abord vrai en ce qui concerne le recrutement assuré directement par le proviseur qu'annonce



la note ministérielle. Cette dernière, dans ses derniers paragraphes, propose ouvertement la décentralisation de la gestion du personnel, comme le gouvernement vient aussi de l'annoncer pour les ATOSS.

Bien naïf celui qui penserait que les enseignants ne vont pas suivre.

Ce combat pour la défense des statuts est donc celui de tous les travailleurs de l'Éducation et de tous les salariés menacés de privatisation... Les personnels enseignants

doivent donc être directement interpellés dans les établissements.

De la même façon, il est hors de question d'accepter le licenciement de 20000 Emplois Jeunes. Ces derniers doivent être titularisés et formés à des fonctions éducatives définies (documentalistes, animateurs, assistants de vie scolaire...) dans le cadre de statuts nationaux. Seuls ces statuts peuvent garantir des conditions de travail décentes et une qualité du travail des équipes pédagogiques.

Nous sommes à la veille d'une bataille historique pour la défense des acquis sociaux (services publics, retraites, garanties collectives, Sécurité sociale) : il ne saurait être question d'accepter le démantèlement des derniers acquis sociaux. Et il n'y aura qu'une façon de gagner, comme en 1995 : l'organisation d'une grève reconductible de tous les salariés du public comme du privé. C'est pourquoi la multiplication des grèves catégorielles ne doit pas être une fin en soi. Elles doivent servir de tremplin à un mouvement d'ensemble, à l'image des luttes qui ont permis aux travailleurs de conquérir leurs droits collectifs.

AG, avec un gros merci à SUD Éduc Val d'Oise



Attention !

La plate-forme des Aides-Éducateurs et MI-SE du Rhône soutenue par la CNT, la CGT, le SNES et SUD Éducation doit être remise au Recteur de Lyon lors du rassemblement du mercredi 6 novembre à 14 h 30.

Pour tous ceux qui ne l'auraient pas encore signée (certains l'ont déjà fait, parce qu'un syndicat plus rapide que le nôtre la leur aura présentée), il est important de la ramener signée à ce rassemblement.

Comme le disait de toute façon l'article plus haut, **tous les personnels de l'Éducation nationale sont concernés !**

Élections professionnelles 2002

Pour la première fois, notre syndicat est en mesure de présenter des listes dans quatre corps : 1er degré du Rhône (comme en 96 et 99, mais sans le PAS qui a décidé de faire cavalier seul, alors que nous étions toujours preneurs d'une liste commune), PLP (comme en 96 et 99 là aussi), certifiés et agrégés.

Des listes et d'éventuels élus SUD Éducation, pour quoi faire ?

Nous ne pensons pas que l'activité essentielle d'un syndicat réside dans sa participation aux instances paritaires (par ailleurs essentiellement consultatives), mais il nous semble important d'accéder à l'information et de rendre compte de la manière dont les décisions sont prises. Nous ne pouvons concevoir que le Ministère attende des syndicats de cogérer la casse du service public d'éducation ; nous nous inscrivons donc d'abord dans un syndicalisme de lutte, avant d'être un syndicat de service.

Le 3 décembre, vous aurez le choix : laisser les « gros » ronronner, ou faire entendre une autre voix :

votez *Sud* !

Pour les personnels de la vie scolaire (MI-SE et CPE), pour lesquels nous n'avons pu déposer de liste académique : seule la CGT, académiquement en tout cas, a toujours été claire sur son refus des choix gouvernementaux (suppression des MI-SE, ARTT des personnels non-enseignants). Nous appelons donc clairement à voter pour elle à la CAPA des CPE et à la CPC des MI-SE.



PB

sanctions disciplinaires dans l'Aisne

Quand les IA montrent les dents...

L'article reproduit ci-dessous, intitulé *Les pastilles Vichy sont dures à avaler*, a été publié l'année dernière dans la presse de SUD Éducation Aisne. Gérard Salin, Inspecteur d'Académie de l'Aisne, a défendu son IEN — comme il se doit, et avec un kolossal discernement : en Commission Administrative Paritaire Départementale, il commence par traiter SUD Éduc 02 d' « irresponsables » et, le 20 septembre 2002, il inflige un blâme (pour manquement à ses obligations professionnelles) à Didier Letot, auteur de l'article !

Ainsi donc, selon cet IA, le fait de critiquer sa hiérarchie dans une revue syndicale constitue un manquement aux obligations professionnelles — autrement dit, l'obéissance sans mur-

mure est devenue une « obligation professionnelle ». Comme le rappelle justement SUD Éduc 02, il existe des lois dans ce pays qui protègent l'expression de la presse en général et de la presse syndicale en particulier. Les fonctionnaires ont des droits (article 6 de la Loi 83.634 du 13-07-83 qui garantit leur liberté d'opinion).

En aucun cas, un signataire ne peut encourir de sanction administrative, dans la mesure où c'est la responsabilité du syndicat qui est en cause.

SUD Éducation ARL enverra un courrier en ce sens à l'IA de l'Aisne pour lui rappeler tout ça. Mais chacun peut aussi individuellement envoyer le message suivant à l'IA (IA de l'Aisne,

Cité Administrative, 02018 LAON ou encore par courriel à ce.ia02@ac-amiens.fr) :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la sanction disciplinaire que vous avez prononcée à l'encontre de M. Didier Letot constitue une atteinte grave aux droits syndicaux, à la liberté d'expression de la presse, et plus généralement à la liberté d'opinion garantie par

ET MERDE...



Au mois de janvier, nous avons accompagné un collègue de la circonscription de Tergnier à sa demande, suite à une convocation qu'il avait reçue de l'Inspecteur d'Académie. Quelque temps auparavant ce collègue avait refusé l'inspection.

Sur place, il lui a été signifié qu'il ne s'agissait pas de son refus d'inspection, mais que son inspecteur de circonscription avait fait la demande d'une mesure disciplinaire à son encontre. Il était donc convié à consulter son dossier professionnel afin de préparer sa défense. En effet, son inspecteur faisait mention « d'impéritie pédagogique » et qu'« après enquête, il s'avère que M. ... met en danger l'équipe pédagogique ».

Nous avons été scandalisés de constater qu'en fait d'enquête, il s'agissait de trois lettres de délation de sa collègue directrice de l'école, que l'intéressé découvrirait en même temps que nous dans son dossier. On pouvait y lire (entre autres) « le titulaire de la classe n'arrive qu'à 8h30 et repart à 16h30 précises, les mains dans les poches... » ou encore « on ne peut rien faire contre un fainéant (qui ne prend même pas le temps de se raser avant d'arriver à l'école, quel exemple pour les enfants !) ».

Si on ne peut être qu'affligé de l'existence de telles lettres, que penser de la suite qui leur a été donnée ? Il semblerait même que son auteur ait été encouragé puisque deux lettres ont suivi la première. On peut penser aussi que ces lettres font apparaître quel rôle certains attendent d'un IEN et quel rôle de pouvoir certains IEN se sentent prêts à exercer avec à l'œuvre le sentiment d'une grande dignité blessée.

Nous avons adressé plusieurs courriers à cet inspecteur afin d'obtenir des explications... aucune réponse. Après deux bons mois de silence (géné ?) de l'IA, notre collègue a reçu un avertissement. On peut aisément penser qu'un tel fonctionnement s'apparente davantage à un système vichyssois qu'à une saine coopération entre les acteurs du service public d'éducation. À l'heure où l'on bombarde dans les écoles des champions olympiques pour faire une campagne sur le respect, on aurait pu attendre de la part de nos supérieurs hiérarchiques qu'ils y soient sensibles. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que cette sanction soit levée et que soit conforté le point de vue de ceux qui sont partisans d'une véritable coopération et d'une véritable écoute.

Sinon, nous ferons peut-être appel à votre mobilisation pour être entendus. (à suivre...)

le statut des fonctionnaires. Considérer qu'une critique visant un IEN est un manquement professionnel nous stupéfie et c'est intolérable ! L'obéissance sans murmures n'est pas une obligation professionnelle. Nous vous demandons de lever cette sanction.

Avec les poursuites engagées contre des militants dans les hôpitaux, à France Télécom, aux Impôts, à la Confédération Paysanne, avec encore le cas de Pascale Tobio (cf. pétition insérée dans ce journal), on trouve ici un nouvel exemple de la volonté du pouvoir de criminaliser toute action syndicale étiquetée « incorrecte ». Réagissons !

AG

FSE de Florence, du 6 au 10 novembre

Le FSE est le premier Forum Social Européen, dans la suite de Porto Alegre. Il se déroulera du 6 au 10 novembre 2002, à Florence (Italie). Six camarades de Lyon et Saint-Étienne iront y travailler avec d'autres militants d'autres SUD Éduc. Dans un prochain journal, ils nous feront partager leur expérience italienne et nous informeront sur l'avancement de la FESAL-E (Fédération Européenne des Syndicats ALternatifs dans l'Éducation), dont nous sommes (au niveau fédéral) l'un des initiateurs. Une manifestation pacifique contre la guerre est programmée pour la journée du samedi 9/11. Les estimations portent sur 150000 manifestants. Les

RG italiens, l'*Intelligence* — c'est pas de l'humour... —, annoncent l'arrivée de 5000 anarchistes « Black Block ». Un film déjà vu : la droite et la fédération des commerçants agitent la menace d'un « autre Gènes ». Florence est au bord de la crise de nerfs : entre la menace des « vandales » et la manne hors saison de touristes-manifestants.

Ci-dessous, le texte de présentation du FSE (qu'on peut trouver sur le site www.fse-esf.org). En p. 10, un bulletin de souscription, permettant de financer une partie du transport des chômeurs et précaires, à découper et renvoyer au syndicat.

AG

Nous sommes les mouvements sociaux européens. Nous sommes ceux et celles qui croient que ce monde-là doit vraiment être changé, avant qu'il ne soit trop tard, parce que nous ne voulons pas vivre au milieu des injustices engendrées par ce système, au milieu de la guerre permanente, du racisme et de la dégradation de l'environnement.

Nous sommes les hommes et les femmes de Porto Alegre, de Gênes, de toutes les manifestations qui en Europe nous font marcher sur la route d'un autre monde, possible, et qui a besoin de l'engagement de nous tous. Nous sommes ceux et celles qui essayent, chaque jour — dans les écoles, sur les lieux de travail, dans les quartiers des cités du monde entier et dans nos villes et nos campagnes — d'affirmer les droits et la justice grâce aux luttes sociales, à la participation du peuple, à l'affirmation d'une nouvelle culture. Les pouvoirs qui sont en face de nous sont forts. Ils essayent de nous assujettir. Mais nous sommes des citoyens et des citoyennes. Nous voulons résister et reconstruire un nouvel espoir. Nous pouvons réussir, si nous sommes unis, si nous luttons ensemble. Nous sommes si nombreux et si différents, dans le monde entier, et en Europe. Nous avons des histoires, des cultures et des expériences différentes. Nous ne voulons pas être confondus, les uns avec les autres. Nos différences sont notre richesse. Mais nous avons besoin de construire des alliances et des convergences. De mettre au premier

plan ce qui nous unit. De savoir affronter avec courage et intelligence ce qui nous divise. Et de savoir combattre ensemble l'exploitation, la guerre, la violation continue des droits de l'homme et du citoyen.

À Porto Alegre, pendant le Forum Social Mondial, nous nous sommes donné rendez-vous à Florence pour le premier Forum Social Européen. Nous l'avons préparé ensemble, lors de nos rencontres dans l'Europe entière.

Du 6 au 10 novembre, des milliers de personnes feront vivre le premier rendez-vous continental du mouvement contre la mondialisation néolibérale, contre la guerre, contre le racisme.

Florence sera un gigantesque espace public de discussion, de rencontres, de confrontations, d'initiatives communes, un grand laboratoire de propositions alternatives. Nous préparerons les campagnes, les luttes sociales, les initiatives et les actions de la prochaine année. Nous partagerons des langages et des pratiques différentes : la participation populaire, la culture, la musique, le théâtre, la discussion politique, le conflit social, la non-violence active, la désobéissance civile et sociale, la citoyenneté active, le volontariat, les pratiques de réseau et autres.

Le programme du Forum Social Européen a été élaboré grâce à l'implication de centaines de personnes, de mouvements, d'organisations de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, des Balkans, grâce au dialogue avec les mouvements de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Les mouvements de tous les autres continents seront avec nous, parce que l'Europe que nous voulons a de grandes responsabilités envers le monde, au premier rang desquelles celle de ne pas faire la guerre et de ne pas se transformer en une forteresse, accessible aux intérêts d'un petit nombre, mais ennemie des espoirs du plus grand nombre.

Nous sommes un mouvement de mouvements. Pour la première fois, nous

serons nombreux à nous rencontrer en Europe, pour démontrer que l'Europe de Maastricht et de Schengen n'est pas la seule possible et pour que Florence soit le point de départ d'une autre Europe, celle des peuples et des citoyens, de la participation et des droits, de la paix et de la solidarité. Syndicats, mouvements étudiants et de la jeunesse, associations, réseaux internationaux, pacifistes, écolo-

gistes, migrants, laissés pour compte de la société, acteurs du commerce équitable et de l'économie sociale, artistes, hommes et femmes qui tous ont envie d'entrer dans les réseaux du mouvement pour changer leur propre vie et changer les choses.

Nous serons accueillis par une ville magnifique, patrimoine de l'humanité que nous remercions dès aujourd'hui, que nous respecterons et que nous essaierons de rendre encore plus belle à cette occasion. Car nous voulons aussi démontrer qu'un monde et une Europe différente sont possibles et que nous sommes déjà en train de les construire.

**Le Comité d'Organisation Italien,
le 20 août 2002**



Retour sur une grève de la faim

Devant le mur infranchissable que représente la Préfecture lyonnaise (trop occupée à recevoir une médaille de Sarkozy...) et l'état actuel du mouvement, six sans-papiers, présents depuis le début de la lutte (15 mois environ), sont entrés en grève de la faim le 24 août dernier.

Après avoir multiplié diverses actions en direction des autorités (occupations, manifestations...), des sans-papiers, des demandeurs d'asile et leurs soutiens ont décidé à plusieurs reprises de bloquer les routes et les tramways. Résultat : charges de CRS et de gardes mobiles. Après ces manifestations, le

Préfet a enfin daigné recevoir les représentants des grévistes — au 49ème jour, c'est pas mal, non ? Réponse : « chacun prend ses responsabilités, c'est pourquoi je refuse de les régulariser... ».

Le même jour, le médecin du Secours Populaire agréé par la Préfecture, ne voulant pas prendre seul la responsabilité de la santé des six grévistes, a fait appel aux pompiers pour qu'ils viennent les examiner. Vers 21 h, le

50ème jour, ils sont enfin arrivés... Après les avoir auscultés, le médecin des pompiers demande à trois d'entre eux d'aller d'urgence à l'hôpital, leur santé étant jugée trop critique. Refus de leur part. Les pompiers font donc appel à la Préfecture. Vers

22 h 30, les premiers fourgons arrivent, ainsi que trois camions de pompiers. Un émissaire de la Préfecture est envoyé pour négocier leur sortie. Rien n'y fait. Vers 2 h 45, ordre est donné à la police de rentrer dans l'église pour les évacuer. Une trentaine de CRS et une vingtaine de flics de la BAC interviennent. La BAC prend possession des

lieux et en chasse tous les occupants (sans-papiers, soutiens...). Tous les soutiens sont dès lors bloqués par les CRS et empêchés de soutenir les grévistes. Les pompiers interviennent, secondés par la BAC. Les grévistes sont donc emmenés contre leur volonté et malmenés lorsqu'ils essaient de s'opposer à cette évacuation. Comme s'ils avaient besoin de se prendre des coups en plus de leurs 51 jours de grève de la faim ! La quarantaine de militant(e)s et de

sans-papiers ont été rejoints par quelques habitants du quartier — seul point positif de cette longue nuit —, par ailleurs bouclé entièrement : ben oui, faut pas voir l'inadmissible ! Le lendemain matin, à la surprise générale, les trois grévistes sont ramenés par les pompiers avec des certificats de coups et blessures (hématomes, traumatismes crâniens...) et avec le conseil des médecins urgentistes de porter plainte contre la police et la Préfecture, pour avoir ordonné une évacuation sanitaire non justifiée !

Nous avons multiplié les actions, telles que les occupations de mairies d'arrondissement — où le PS nous a doctement expliqué qu'il ne pouvait pas soutenir une grève de la faim sur la question des sans-papiers — et nous sommes passés ensuite aux occupations de permanences des députés UMP du Rhône.

Le jour de la manifestation nationale de soutien aux sans-papiers et demandeurs d'asile, le 19 octobre, soit le 57ème jour de grève, le Préfet du Rhône a finalement cédé et a accordé à tous des cartes de six mois renouvelables avec autorisation de travail.

Même si nous désapprouvons la grève de la faim comme pratique de lutte, il est de notre devoir de continuer à soutenir et de poursuivre la lutte aux côtés des sans-papiers et des demandeurs d'asile jusqu'à obtenir une abrogation des lois racistes (Pasqua, Debré, Joxe, Chevènement et bientôt Sarkozy).



MT

Souscription FSE

| | |
|--|---|
| FSE FIRENZE 6-10 NOVEMBRE 2002 | Construisons une autre Europe Construisons un autre Monde |
| | Bon de soutien <i>Je soutiens les participant-es du Forum Social Européen afin qu'ils-elles puissent débattre du 6 au 10 novembre à Florence en Italie.</i> |
| Nom : Tél : Mail : Soutien de : | Contact-infos : AC ! 04 78 84 38 51 - rhone@attac.org |

Se syndiquer à SUD Éducation

SUD Éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme... autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les « sans » (travail, logement, papiers...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours « savants » et « légitimes » qui confisquent paroles et pensées.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD Éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble !

Bulletin d'adhésion

NOM Prénom :

Adresse personnelle :

Tél :

Fax :

Adresse électronique :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Discipline :

Échelon :

Titulaire / non-tit. / autre :

Date :

Signature :

J'autorise SUD Éducation à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés). Je garde tout droit d'accès à ces informations, ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant à SUD Éducation.

Tableau des cotisations 2002 - 2003

Cotisation = 0,4 % à 1,2 % du salaire net

| salaire net mensuel (€) | cotisation (€) | salaire net mensuel (€) | cotisation (€) |
|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| étudiant | 15,24 | + de 1 753,16 | 153,97 |
| - de 304,90 | 15,24 | + de 1 829,39 | 164,64 |
| - de 609,80 | 30,49 | + de 1 905,61 | 175,32 |
| + de 609,80 | 32,01 | + de 1 981,84 | 187,51 |
| + de 686,02 | 35,06 | + de 2 058,06 | 199,71 |
| + de 762,25 | 39,64 | + de 2 134,29 | 211,90 |
| + de 838,47 | 45,73 | + de 2 210,51 | 224,10 |
| + de 914,69 | 53,36 | + de 2 286,74 | 237,82 |
| + de 990,92 | 60,98 | + de 2 362,96 | 251,54 |
| + de 1 067,14 | 68,60 | + de 2 439,18 | 265,26 |
| + de 1 143,37 | 76,22 | + de 2 515,41 | 280,51 |
| + de 1 219,59 | 85,37 | + de 2 591,63 | 295,75 |
| + de 1 295,82 | 94,52 | + de 2 667,86 | 311,00 |
| + de 1 372,04 | 103,67 | + de 2 744,08 | 326,24 |
| + de 1 448,27 | 112,81 | + de 2 820,31 | 341,49 |
| + de 1 524,49 | 121,96 | + de 2 896,53 | 356,73 |
| + de 1 600,71 | 132,63 | + de 2 972,76 | 371,98 |
| + de 1 676,94 | 143,30 | + de 3 048,98 | 387,22 |

au-delà de 3 048,98 € mensuels, ajouter 30,49 € de cotisation pour chaque tranche de 152,45.

Chèque(s) à l'ordre de SUD Éducation A.R.L.

Pour tout paiement échelonné, faire autant de chèques que de prélèvements et préciser au dos les dates d'encaissement souhaitées.

Envoyer le tout à : SUD Éducation Ain Rhône Loire,
4 avenue Dutriévoz, BP 2009, 69616 VILLEURBANNE Cedex.

**Demi-journée
d'information syndicale**

1er degré

organisée par
Sud

**vendredi 8
novembre 2002**

à partir de 13 h 45

**Bourse du Travail de Lyon
Lyon 3ème – métro Place Guichard**

**Prochaine
Assemblée Générale
de SUD Éduc ARL
mercredi**

27 nov. 2002

**à 18 heures
Bourse du Travail de Lyon
(métro Place Guichard Lyon 3ème)**

- x un numéro de téléphone : 04 37 28 05 03
- x un numéro de fax : 04 37 47 88 78
- x un mél : sud.education@laposte.net
- x une permanence à la Bourse du Travail de Lyon
tous les mercredis,
de 16 h à 19 h

itinéraires **Sud**

le journal de SUD Éducation Ain Rhône Loire

Syndicat SUD Éducation Ain Rhône Loire
BP 2009 n° 4 avenue Dutriévoz n° 69616 Villeurbanne Cedex
téléphone : 04 37 28 05 03 n° fax : 04 37 47 88 78
mél : sud.education@laposte.net

Fédération des syndicats SUD Éducation
30 bis rue des Boulets n° 75011 Paris
téléphone : 01 43 56 98 28 n° fax : 01 43 56 98 29
mél : fede@sudeducation.org n° sur la Toile : <http://www.sudeducation.org/>

**bimestriel n° nouvelle série n° 25
septembre-octobre 2002**

| Dispensé de timbrage **Lyon Monplaisir**

itinéraires **Sud**
le journal de SUD Éducation Ain Rhône Loire

BP 2009
69616 Villeurbanne cedex

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

D É P O S É L E 3 1 / 1 0 / 2 0 0 2

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| u Georges Mucha | 1 à 3 |
| u Le 17 octobre : et après ? | 2 |
| u Régionalisation : alerte ! | 4 et 5 |
| u HIS 1er degré | 5 |
| u MI-SE, AE : chronique d'une liquidation annoncée | 6 et 7 |
| u Élections professionnelles 2002 | 7 |
| u Sanctions disciplinaires, FSE Florence | 8 et 9 |
| u Sans-papiers | 10 |
| u Syndicalisation | 11 |

deux pétitions sont insérées entre les pages 6 et 7.

Journal imprimé par nos soins.

Directeur de la publication :

P. Bouvard

n° CPPAP : 900 S 5020

Prix : 2 euros

Abonnement : 9 euros

éducation
Sud
membre de l'Union syndicale
Solidaires
Union syndicale G10